



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 68 - Le Refuge - Amélioration de la qualité de vie des jeunes accueillis

68

Le Refuge

Amélioration de la qualité de vie des jeunes accueillis

Rapporteur : M. VAN HELLE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	22/06/2018	Favorable unanime

Le Refuge est une association nationale fondée en 2003 et reconnue d'utilité publique en 2011. Sa vocation est d'offrir un hébergement temporaire et de soutenir les jeunes homosexuels-elles majeurs-es, de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie et de transphobie, notamment par leur propre cellule familiale. Dans le cadre de son accueil de jour, elle reçoit également toute personne voulant être accompagnée à la suite de problèmes rencontrés en raison de son orientation sexuelle.

Une antenne régionale, basée à Besançon, existe depuis 2015. Celle-ci dispose d'un appartement qui accueille des jeunes tout au long de l'année. Elle compte 22 bénévoles.

Action

L'association constate que les jeunes accueillis connaissent un mal-être et une perte de confiance en eux suite au rejet qu'ils ont vécu. Outre permettre leur hébergement et leur réinsertion, elle s'engage à les aider à se reconstruire en leur offrant un cadre de vie le plus normal possible.

A ce titre, elle souhaite développer pour eux des activités culturelles, de loisirs et de bien-être : sortie au cinéma, au théâtre, sites touristiques, cours de théâtre, de sport, d'expression corporelle, de relaxation, sortie dans la région... Jusqu'à maintenant, l'association organise des sorties uniquement si celles-ci sont gratuites. Ses activités sont encadrés par les bénévoles. Les propositions d'activités émanent de ces derniers mais également des jeunes suivis par l'association.

Soutien financier

Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 700 € à l'association «Le Refuge».

En cas d'accord, la somme de 700 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 700 € à l'association «Le Refuge» pour son projet de développement des activités à destination des jeunes qu'elle accueille.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danièle DARD.

